Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1089

Artikel: Dis-moi où tu investis...
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021958

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉCONOMIE ÉLECTRIQUE

Dis-moi où tu investis...

Ce n'est pas en investissant dans l'augmentation des capacités de production et de distribution que l'on économisera l'électricité.

(*jd*) *«La Compagnie vaudoise d'électricité s'estime tenue de satisfaire au début du siècle prochain à une demande qui sera d'environ 25% supérieure à l'actuelle. La plupart de nos entreprises électriques nationales arrivent à des conclusions semblables aux nôtres. Cette tendance conduit ainsi la CVE à prévoir quelque 150 millions à investir au cours des cinq prochaines années pour renforcer ses réseaux et installations de distribution»*, peut-on lire dans le dernier rapport annuel de la CVE.

Ce raisonnement paraît à première vue rigoureux, d'autant plus qu'en 1991 la consommation d'électricité dans la zone de distribution de la CVE a augmenté de 4,9%, *«malgré nos encouragements répétés aux économies d'énergie»*. Au plan suisse, la demande n'a crû que de 2,2%, malgré une année relativement froide, la construction de 30 000 nouveaux logements et une légère augmentation de la population, mais avec une baisse de 0,5% du produit intérieur brut. Si bien qu'il est impossible de savoir qui de la récession ou d'un usage plus économe de l'électricité est responsable de cette progression ralentie de la demande.

Objectif: Energie 2000

Située dans un cadre plus général, cette évolution prend une tournure toute différente. En effet, toutes les prévisions indiquent que d'ici la fin du siècle la production hydroélectrique indigène ne croîtra que très faiblement et, au rythme où elle augmente, la consommation ne pourra être couverte que par un apport plus important d'électricité étrangère d'origine nucléaire. C'est dire que le moratoire adopté par le peuple en 1990 ne sera pas respecté, du moins dans son esprit. Dès lors la nature des investissements décidés par les distributeurs d'électricité se révèle de première importance pour juger de l'engagement de ces derniers en faveur du programme Energie 2000 — stabilisation de la demande d'électricité d'ici la fin du siècle. Renoncer à la solution de facilité qui consiste à importer toujours davantage et, de plus, à partir d'une source — le nucléaire — qu'on ne veut pas développer chez nous, implique la promotion massive des ressources alternatives et surtout l'encouragement vigoureux des économies d'électricité.

Certes le Parlement a déjà adopté un arrêté sur l'énergie qui permet au Conseil fédéral de fixer des normes de consommation spécifique pour les véhicules, les appareils et installations et qui limite strictement le chauffage électrique. Mais ces mesures ne suffiront pas, d'autant moins que la Confédération s'est vu refuser les moyens d'agir sur la structure des tarifs et ne peut prélever une taxe sur l'énergie qui devrait à la fois freiner la demande et procurer l'argent nécessaire pour stimuler les économies et les sources alternatives.

«Les encouragements répétés aux économies d'énergie», pas plus que des actions symboliques telle l'installation photovoltaïque pilote de la CVE (25 m^2) ne seront suffisants pour inverser la tendance. Les engagements financiers actuels et prévus des distributeurs d'électricité reflètent clairement la priorité accordée à l'extension de l'offre, justifiée par l'augmentation constante de la demande perçue comme une donnée irréversible. Tout le reste n'a que valeur marginale, n'est que concession à l'esprit du temps, en attendant les jours meilleurs où les consommateurs-citoyens énergético-dépendants comprendront la nécessité de poursuivre le programme nucléaire et de développer encore l'équipement hydroélectrique du pays.

Mesures complémentaires

La réalisation des objectifs d'Energie 2000 implique des mesures nombreuses et complémentaires: prescriptions et incitations, formation et information. Sans plus attendre, il serait possible de généraliser la production d'eau chaude solaire et de multiplier la pose de panneaux photovoltaïques. Rien n'empêche les distributeurs de restructurer leurs tarifs en tenant compte du coût marginal de production des derniers kilowatt-heures demandés et, à l'exemple du service de l'électricité de la ville de Zurich, de ne raccorder les abonnés au réseau qu'après examen des demandes selon le critère de l'utilisation rationnelle de l'électricité.

A ces conditions seulement les distributeurs pourront donner substance à leur adhésion verbale aux objectifs d'Energie 2000. Pour autant que les autorités politiques tirent à la même corde: dans le cadre du 700e et de l'opération Solar 91, la CVE a proposé à 294 communes vaudoises de financer le tiers d'une installation photovoltaïque de 3 kW; seules quatre communes ont répondu positivement. ■

---

période d'un an; mais cela peut aussi refléter une situation où 12% de cette même population auraient été sans emploi deux fois un mois. Ou 8% trois fois un mois, etc. Les personnes qui ont chômé une fois ont-elles tendance à se retrouver au chômage après un certain temps ?

En termes techniques, on sait bien que le chômage actuel est plutôt *structurel* (inadéquation persistante entre l'offre et la demande de main-d'œuvre) que *frictionnel* (correspondant à une période sans activité lucrative entre deux emplois). Mais on ne peut quantifier précisément la part respective de chacune des deux tendances.

Malgré ces lacunes, le SCRIS a fait de grands efforts pour nous donner, dans sa brochure, l'image la plus fidèle possible de la progression du chômage dans le canton. ■

Chômage: radiographie d'une progression. Les chômeurs dans le canton de Vaud: structures et évolution. Publication n° 42. SCRIS, rue Saint-Martin, 1014 Lausanne.

L'initiative individuelle

Des huit initiatives individuelles soumises au Grand Conseil zurichois le 15 juin, seul le projet d'un impôt sur les bateaux a été soutenu par au moins soixante députés, ce qui en assure l'étude. Le *Tages Anzeiger* a relevé à ce sujet que les citoyens sont privilégiés par rapport aux députés, qui ne jouissent pas de ce droit, et dont les motions et postulats peuvent traîner pendant des années dans les tiroirs du gouvernement. Les initiatives individuelles doivent être traitées dans les six mois qui suivent leur dépôt. ■